

VILLE D’AUBANGE

PROCES VERBAL DE LA Réunion d’information PREALABLE (RIP) sur la demande de Mise en révision du Plan de Secteur – RUE DES DEUX Luxembourg à ATHUS

Présents :

Ville d’Aubange

Jean-Paul DONDELINGER, Bourgmestre, Président de séance

François KINARD, Echevin de l’Urbanisme et de la Mobilité

Frank COSTA ANDRADE, Service Urbanisme, Secrétaire de séance

Intercommunale IDELUX :

Thomas DEREMINCE, Chef de projet

SPW-DGO4 :

Claire VAN SCHEPDAEL, Attaché géographe-urbaniste à la DGO4

Monsieur DONDELINGER, Bourgmestre de la Ville d’Aubange ouvre la Réunion d’Information Préalable (RIP) à l’heure de 20h01.

Le Bourgmestre indique aux participants que la réunion porte sur la révision du plan de secteur au niveau du site communal du Zoning des Deux Luxembourg.

Il précise que la réunion de 18h00 portait sur une révision de plan de secteur assez similaire mais concernait le secteur du Pôle Européen de Développement et du Point Triple.

Le Bourgmestre précise que la révision du Plan de Secteur est une initiative communale. Il précise que cette réunion correspond aux objectifs communaux, à la fois en matière de logement, tout comme en matière de développement économique.

Certains projets d’implantation commerciales ou artisanales nous ont échappés, en raison de l’incompatibilité avec la zone au Plan de Secteur. Aussi, le projet consiste également à répondre aux besoins réels.

Il précise que la RIP est une procédure légale, que celle-ci doit être réalisée avant le Rapport d’Incidence Environnementale.

Monsieur DEREMINCE présente le projet en précisant que la révision du Plan de Secteur discutée concerne une reconfiguration du Parc d’Activités situé à la Rue des Deux Luxembourg. Il évoque que cette révision de Plan de Secteur est davantage une adaptation de la situation légale à la situation de fait. Il s’avère que le parc d’activités n’est occupé que par des activités non industrielles. Une partie du parc est occupée par de l’activité commerciale, une autre par de l’activité artisanale, enfin une partie est occupée par des équipements communautaires.

Monsieur DEREMINCE présente le projet de modification du Plan de Secteur, qui consiste au passage de 22,28 hectares du périmètre en Zone d’Activité Economique Mixte et de 3,47 hectares en Zone d’Equipement Communautaire.

Les objectifs sont de pérenniser et de permettre le développement des activités économiques mixtes, d’éviter l’installation d’industries dans un site inadapté, affecter en zone de services publics et d’équipement communautaires un ensemble existant et englobant les infrastructures.

Monsieur DEREMINCE présente l’exemption d’évaluation environnementale des incidences, en raison du potentiel urbanisable réduit, le remplacement d’une zone destinée à l’urbanisation par une autre, et car elle renforce la cohérence des options du SDC et du GCU destinant l’espace à des activités artisanales et non des industries.

Il présente enfin les éléments de procédure.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance de questions-réponses.

Monsieur KINARD Francis précise qu’il y avait une condition de production artisanale lors de l’installation. Il évoque qu’aujourd’hui la majorité des établissements ne produisent rien et que les halls de stockage ont envahi le Parc, ce qui est contre le cahier des charges. Idelux a un droit de regard mais ne l’exerce jamais.

Il indique également à Monsieur DEREMINCE que l’un des soldes non-construit est occupé maintenant par le hall de stockage luxembourgeois LuxGreen.

Monsieur MOROSINI intervient en précisant qu’il pensait qu’une seule réunion avait lieu à 20h00 pour les deux différentes zones. Il demande ainsi de présenter brièvement la RIP sur la Révision du Plan de secteur à hauteur du Point Triple et de la Rue Fernand André.

Monsieur le Bourgmestre résume les points discutés lors de la précédente RIP.

Monsieur le Bourgmestre répond que le projet de rénovation urbaine n’est pas arrêté sur la Rue Fernand André, suite à la question de Monsieur Morosini.

Monsieur MOROSINI précise que finalement sur le zoning rue des Deux Luxembourg, aucune modification n’aura réellement lieu, puisque l’on régularise la situation de fait à la situation de droit. Il demande toutefois que la parcelle boisée derrière ses établissements puisse bénéficier tout comme la rue Fernand André d’un changement du Plan de Secteur.

Monsieur MOROSINI souhaiterait demander une modification de cette parcelle à proximité de la Rue Lang pour qu’elle soit reprise en Zone Habitat au Plan de Secteur.

Madame VAN SCHEPDAEL précise que cette modification devrait être totalement analysée et qu’elle devrait reprendre une nouvelle procédure, puisque le Conseil Communal a délibéré sur le périmètre.

Plus aucune remarque n’a été faite et la séance a été levée à 20h35.